

1/ Si la détente est rainurée (voir photo 1), votre carabine n'est pas équipée d'un bloc détente XMP et n'est pas sujette à rappel

2/ Si la détente est lisse (voir photo 2), votre carabine est équipée d'un bloc détente XMP et elle est concernée par ce rappel.



PHOTO 1
Pas concernée



Photo 2
Concernée